



Les valeurs et principes du développement social Démarche de La Côte-de-Gaspé (mise à jour 16-02-2017)

Le présent document présente le résultat du travail sur la définition des objets, des valeurs et des principes fondant la mission et la vision de ce que pourrait être la démarche de développement social sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Il a été élaboré et validé par le groupe de travail sur l'arrimage des démarches du Comité de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CLPES) et du regroupement Santé jeunesse (SJCG). (*Rencontres des 26-09-2016, 22-11-2016, 12-01-2017 et 16-02-2017*)

Ce document répond au 1^{er} objectif de la démarche d'arrimage, à savoir : « Développer une vision commune du développement social et s'accorder sur un langage commun. »

Définition du développement social (Largement inspirée de celle du RESSORT)

« Ensembles des moyens pris collectivement afin de permettre aux individus, aux groupes et aux collectivités du territoire de la Côte-de-Gaspé de s'épanouir pleinement et de pouvoir participer à la vie sociale, et ce, dans le respect des droits fondamentaux de la personne et dans un idéal de justice sociale. »

Énoncé de Vision (préliminaire)

Cet énoncé est issu du travail réalisé par le comité d'arrimage sur le modèle de ce que devrait être le développement social sur notre territoire en utilisant l'image ou la métaphore d'une maison. « Si le DS était une maison, comment serait-elle? *Une maison accueillante et intergénérationnelle, construite par et pour une communauté mobilisée où l'amélioration de la qualité de vie est soutenue par le pouvoir politique et économique de façon concertée.* »

Ce qui donnerait l'énoncé de vision suivant : *Un territoire accueillant, stimulant et qui répond aux besoins de sa population, bâti par et pour une communauté intergénérationnelle mobilisée, dans laquelle l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des individus et la lutte pour garantir l'égalité des chances de chacun, sont soutenues de façon concertée par le pouvoir politique et économique et par les acteurs du milieu.*

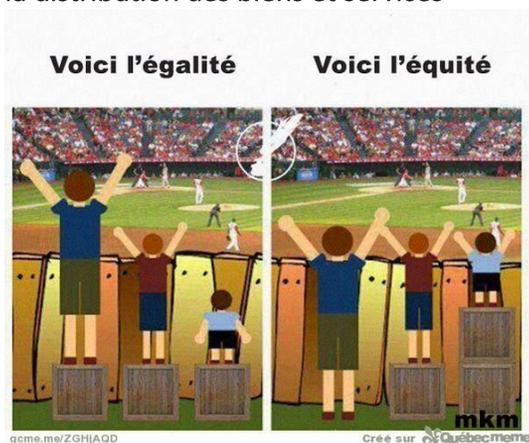
Population cible : ensemble de la population (0-100 ans) et tout particulièrement les groupes et individus vulnérables sur le plan physique, matériel ou social au regard des domaines d'intervention de notre démarche en développement social. Population francophone et anglophone.

Les valeurs du développement social

Nous avons distingué les valeurs du développement social (celles que l'on veut mettre de l'avant par notre démarche collective), des valeurs de travail qui régiront la relation entre les partenaires de la démarche de concertation et que l'on retrouvera à la fin du document.

Valeur	Définition
L'inclusion sociale	Le concept d' inclusion sociale caractérise les rapports entre individus et systèmes sociaux et s'applique aux secteurs économique, social, culturel et politique de la société. Il se comprend comme le sentiment d'un individu d'être socialement utile, de contribuer significativement à la société, de faire partie intégrante d'un groupe et de pouvoir en partager les valeurs de manière durable. L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que les individus aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société. Le concept s'oppose à l'exclusion sociale, qui repose sur le continuum « Déqualifié, disqualifié, exclus ».
La dignité et le respect des personnes, du milieu et des modes de vie de la communauté	La dignité est le respect, la considération ou les égards que mérite quelqu'un ou quelque chose. La dignité humaine est le principe selon lequel une personne ne doit jamais être traitée comme un objet ou comme un moyen, mais comme une entité intrinsèque. Ce principe traduit l'idée du respect essentiel accordé à la personne humaine. Cela signifie que toute personne mérite un respect inconditionnel, quel que soit son âge, son sexe, sa santé physique ou mentale, sa religion, sa condition sociale ou son origine ethnique. Dans notre vision, la dignité s'applique aux individus et aux groupes et se conçoit notamment comme le respect de soi-même et des autres, la fierté légitime que tout un chacun peut avoir de lui-même, le respect de son identité et le droit à être épargné par les préjugés et la stigmatisation en vertu de ce qu'il est ou de son mode de vie.
La mobilisation et l'engagement du milieu <i>Mise en commun</i> <i>Mise en mouvement</i> <i>Engagement</i>	La mobilisation est l'action d'une personne motivée qui s' engage volontairement et pleinement dans une démarche qui, à terme, lui permettra d'atteindre et de réaliser ses objectifs. Dans notre contexte, il s'agit d'une stratégie visant à rassembler et à dynamiser les énergies d'individus ou d'organismes aux motivations parfois éloignées afin qu'ils s' engagent dans une démarche commune . La mobilisation du milieu suppose de mettre en commun des forces (ressources et expertises), d'y faire appel et de les réunir en vue d'une action commune.

L'égalité des chances pour tous et l'équité dans la distribution des biens et services



L'égalité des droits, essentielle dans nos sociétés, est en principe garanti par les lois. Nous sommes tous égaux devant la loi. **L'égalité des chances** est un pas de plus vers la justice sociale au sens où elle suppose une dynamique égalisatrice des conditions (sociales, économiques, biologiques, etc.) souvent inégales au départ. C'est une exigence qui veut que le statut social des individus d'une génération ne dépende plus des caractéristiques ethniques, religieuses, financières et sociales des générations précédentes. Ce principe n'est pas automatiquement garanti par le droit, mais par les choix des gouvernements en matière de politiques sociales notamment. **L'équité** est un principe de justice distributive. C'est une forme de «discrimination positive», qui est donc porteuse d'inégalités au bénéfice des plus vulnérables pour rétablir l'équilibre des chances quand les inégalités de fait sont trop importantes.

Dans notre cas, **l'exigence d'égalité** peut être comprise comme l'absence de toute discrimination entre les êtres humains sur le plan de leurs droits, la volonté de tendre par nos actions à réduire les inégalités de toute nature (économiques, sociales, de santé, etc.) et la reconnaissance que, les chances n'étant pas toujours égales au départ, l'intensité de nos efforts envers les personnes et groupes les plus vulnérables pourra être supérieure afin de tenter de rétablir l'égalité des chances pour tous.

La solidarité

La **solidarité** est le sentiment de **responsabilité** et de dépendance réciproque au sein d'un groupe de personnes qui sont moralement liées les unes aux autres. Ainsi les problèmes rencontrés par l'un ou plusieurs de ses membres concernent l'ensemble du groupe. Cette solidarité s'exprime entre les personnes de la communauté, entre les communautés partageant un même territoire, entre les générations et entre les nations.

La **solidarité sociale** est le lien moral qui unit les individus d'un groupe ou d'une communauté et qui forme le ciment de la **cohésion sociale** du groupe. C'est la reconnaissance du droit de chacun d'être soutenu par la collectivité en cas de besoin.

La Justice sociale

La **justice sociale** est un principe politique et moral qui a pour objectif une égalité des droits et une solidarité collective qui permettent une distribution juste et équitable des richesses, qu'elles soient matérielles ou symboliques, entre les différents membres de la société.

La justice sociale peut se définir comme l'idéal politique visant à l'élimination de toutes les formes d'inégalités entre les êtres humains, notamment celles qui ne sont pas interdites par le droit ou par la notion d'égalité devant la loi.

Les principes de la démarche de développement social du comité de La Côte-de-Gaspé

Il s'agit de **principes collectifs d'intervention** dont nous souhaitons nous doter pour mettre en œuvre notre démarche de développement social. Ces principes guideront notre conduite afin d'agir en cohérence avec les valeurs que nous nous sommes choisies. Chaque principe matérialise dans l'action une ou plusieurs valeurs. Ensemble, valeurs et principes constitueront une trame de fond, une grille de lecture qui guidera nos choix en matière d'orientations, d'objectifs et d'actions.

Principes de base (les incontournables de notre démarche)

→ Développer la capacité d'agir des personnes, des organisations et des communautés.

Le pouvoir d'agir est la capacité des individus, des groupes, des organisations ou des communautés à exercer un pouvoir et donc à participer activement à la vie publique et à la prise en main de leur destin. Il désigne l'état et le processus par lequel les personnes et les groupes acquièrent ou renforcent cette capacité. Une personne ou une communauté qui a du pouvoir d'agir devient ainsi auteure de son propre développement et est en mesure d'axer celui-ci dans le sens de ses propres aspirations.

Développer cette capacité suppose une finalité, agir, et sous-entend un processus préalable qui permet cette action (*Communagir*) :

- Choisir librement (requiert la présence d'au moins une alternative);
- Transformer ses choix en des décisions (requiert la capacité d'analyser et de s'engager);
- Agir en fonction de ses décisions (requiert notamment des ressources) et être prêt à assumer les conséquences de ces actions, c'est-à-dire en assumer la responsabilité.

Le **développement du pouvoir d'agir de la communauté** (*empowerment communautaire*) est un processus qui suppose des conditions favorables :

- La participation citoyenne qui doit être valorisée et soutenue. Tous les citoyens sont conviés à jouer un rôle actif dans la vie collective selon leurs capacités ou leurs intérêts dans leurs réseaux d'appartenance, leur quartier, etc.;
- Les compétences (maillage des forces et expertises du milieu, imputabilité et responsabilité);
- La communication qui contribue à créer le climat de confiance nécessaire à l'intérieur de la communauté;
- Le capital communautaire, c'est-à-dire le sentiment d'appartenance à la communauté et la conscience des droits et devoirs qui nous lient à la communauté.

Dans bien des cas, pour que les individus et les organisations soient en mesure de mettre en branle ce processus, elles doivent d'abord développer leur autonomie. L'autonomie est la capacité d'une personne ou d'un groupe à assurer, sans interférence d'autrui, les actes qui lui sont propres dans sa vie ou la gestion de ses affaires. Dans notre cas, situation où chaque acteur ou chaque action en développement social tend à rechercher le maintien ou le développement de l'autonomie des personnes et des organisations dans le but de renforcer leur pouvoir d'agir. L'autonomie est une valeur collective qui prend forme dans l'interaction entre les acteurs d'une collectivité donnée. Elle apparaît quand une personne ou un système sait s'appuyer sur ses propres forces et peut utiliser celles de ses alliées, tout en connaissant ses propres limites et celles des autres. **L'autonomie va donc de pair avec interdépendance.** (*Communagir*)

En d'autres termes, pour devenir une communauté compétente qui possède les leviers pour agir sur son avenir, il faut faire confiance, soutenir les individus et les collectivités et accroître leur autonomie et leur capacité d'agir.

→ **Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans une optique de justice sociale.**

La **lutte contre la pauvreté** constitue une préoccupation constante de la démarche en développement social de la MRC. La pauvreté et la vulnérabilité d'un individu, d'un groupe ou d'une communauté ne sont pas seulement une question de revenus, mais sont aussi synonymes d'exclusion, d'isolement, d'impuissance et d'exposition à la violence et possèdent des dimensions économiques, culturelles, sociales, etc. En intervenant sur différents leviers tels que la prévention, l'éducation, l'accessibilité aux services et le développement d'environnements favorables à la participation des citoyens et à l'inclusion sociale, les interventions des différents partenaires de la démarche contribuent à favoriser l'égalité des chances et à réduire les impacts des inégalités de revenus et plus généralement de l'ensemble des facteurs de vulnérabilité qui influencent l'accès aux biens et services, la capacité de profiter des opportunités d'épanouissement et la qualité de vie.

→ **Renforcer l'accessibilité pour tendre à l'égalité des chances.**

Faciliter l'accès de tous les citoyens aux infrastructures, aux services, aux activités, ainsi qu'aux lieux de décisions. Dans une optique d'équité et d'inclusion sociale et afin de donner à tous la chance de participer à la vie collective, des efforts accrus et soutenus devront être accomplis en matière d'accessibilité envers les personnes ou les populations confrontées à des limitations, et ce, quel que soit la nature de la limitation ou du facteur de vulnérabilité considéré (handicap physique ou mental, analphabétisme, distance ou éloignement, vulnérabilité économique, matérielle, sociale, culturelle, etc.).

Le concept retenu fait référence à l'accessibilité physique, mais aussi socioéconomique et culturelle. On privilégiera une approche globale **d'accessibilité universelle** qui s'adresse à l'ensemble des citoyens et anticipe les questions d'accessibilité au moment de la conception des biens et services, au lieu de tenter de résoudre a posteriori ces questions lorsqu'elles sont devenues des problèmes.

→ **Inscrire notre démarche dans le cadre d'un projet de territoire mobilisateur qui favorise la solidarité et le sentiment d'appartenance dans une vision d'un développement socialement durable.**

Ce principe suppose notamment :

- Le respect des dynamiques territoriales à savoir de l'agenda, des mandats, des priorités, des besoins et des pratiques locales au sein des territoires ;
- Le respect de l'environnement et l'adhésion au concept de développement durable en vue de faire de nos collectivités des milieux de vie et des environnements sociaux, économiques et écologiques favorables à la santé, au bien-être et à l'épanouissement des personnes;
- De bâtir une solidarité territoriale au niveau de la MRC de La Côte-de-Gaspé, sans exclure les partenariats et les solidarités aux autres échelles (municipale et supramunicipale, régionale, nationale, etc.).

Principes complémentaires (les outils et plus-values)

→ **Favoriser la concertation comme moyen de mobiliser et de susciter l'engagement des personnes et des organisations.**

La **concertation** est un processus de mise en relation structurée et durable entre les acteurs sociaux autonomes qui acceptent de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux afin de convenir d'objectifs et d'actions susceptibles de les engager ou non dans des partenariats (Denis Bourque, 2009, Concertation et partenariat. Entre levier et piège du développement des communautés). C'est un mode d'intervention qui permet de faire converger les personnes et les organisations vers un but commun et de rendre complémentaires les uns aux autres les efforts des diverses organisations intervenant sur le territoire.

Le **partenariat** émane de la concertation entre les acteurs. Il constitue une relation plus structurée et formalisée (contrat ou entente) entre des acteurs sociaux impliqués dans une démarche convenue entre eux et visant la réalisation d'activités ou de services (Ibid).

→ **Maximiser le potentiel du milieu dans une vision de développement durable et de pérennité des actions en développement social.**

Privilégier une utilisation efficace, adaptée et souple des ressources matérielles, humaines et financières du milieu. Favoriser la complémentarité, les synergies et les effets de leviers plutôt que les doublons ou la compétition entre organisations. Cela suppose de :

- Respecter le **principe de subsidiarité** qui consiste à rechercher les solutions au plus près du lieu où le problème se pose, avec les personnes et organisations directement touchées et en accordant un pouvoir d'action et de décision aux personnes et collectivités concernées (niveau de décision adéquat);
- Agir aux différentes échelles d'intervention de manière complémentaire;
- Miser sur l'intelligence collective (plus-value du travail collectif par rapport au travail en silos);
- Faire appel aux différentes capacités d'agir et expertises du milieu;
- Baser autant que possible nos décisions et nos choix sur des connaissances et des données scientifiques à jour;
- Respecter certains principes de l'écologie appliquée tel que la réduction de la consommation de ressources naturelles, matérielles, humaines et financières dans le cadre des activités humaines, ou le respect de la compatibilité des usages et des fonctions (capacité de support des écosystèmes et acceptabilité sociale des aménagements et activités);

→ **Favoriser la mixité comme outil d'intégration et d'inclusion sociale et de lutte contre la ségrégation des populations.**

On fait ici référence à deux choses : la mixité sociale qui fait cohabiter dans un même espace ou dans une même activité des personnes présentant des caractéristiques différentes sur les plans socioéconomique, culturel, professionnel, ethnique, d'âge, etc., et la mixité des fonctions urbaines, qui regroupe sur un même territoire des usages de nature différente (résidentielle, commerciale, économique, récréative, scolaire, sociale, de transport, etc.). La mixité va de pair avec la pluralité à laquelle elle ajoute la notion de cohabitation et de partage d'un même territoire. Elle fait appel aux principes d'intégration, de participation, de coresponsabilité et de partenariat.

La mixité sociale engendre des milieux de vie hétérogènes où se côtoient des habitants distincts par leurs revenus ou leurs origines. La recherche de la mixité sociale est essentielle dans le sens où ce brassage favorise la solidarité, la convivialité, l'émulation et contribue à briser l'isolement social. La mixité sociale permet de réduire la ségrégation sociospatiale qui aboutit à la formation de ghettos où se concentrent des populations paupérisées ou d'enclaves « dorées » réservées aux populations plus aisées.

L'accroissement de la mixité des fonctions urbaines cherche à offrir un milieu de vie où toutes les composantes nécessaires aux activités quotidiennes du citoyen sont à proximité du domicile. Il permet de rapprocher les lieux de travail ou de loisirs des lieux de résidence et procure

aux collectivités des milieux de vie propices aux déplacements actifs ainsi qu'aux échanges sociaux, ce qui enrichit la qualité de vie des résidents. C'est aussi un des outils de base de la revitalisation des quartiers défavorisés.

→ **L'innovation sociale**. Tout en mettant en valeur les pratiques existantes qui portent fruit, favoriser l'amélioration continue des façons de faire en vue d'apporter des réponses appropriées et des outils adaptés aux différentes situations des milieux de vie et aux besoins en évolution constante des citoyens et des communautés. L'Innovation ne doit pas être un but en soi, mais viser une amélioration réelle des outils de lutte contre les facteurs de vulnérabilité, être plus efficaces que les actions antérieures, permettre d'ajouter une dimension ou un service pertinent ou encore faciliter la mobilisation et l'engagement des partenaires du milieu.

Outils, approches méthodologiques et autres préoccupations à garder en tête :

L'économie recherche en principe l'amélioration des conditions de vie des citoyens. Elle est une dimension essentielle et incontournable de tout développement, y compris du développement social. Parce que l'on ne développe pas un territoire dans un désert social, le développement social est indissociable du développement économique, culturel et environnemental. La rentabilité sociale, et non purement économique des activités économiques, s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active et par la promotion de valeurs telles que celles que nous avons décrites plus haut. La rentabilité sociale contribue donc à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population. Développement économique et développement social ne s'opposent donc pas, mais se complètent utilement.

Les ressources financières des organisations et disponibles pour les actions en développement social constituent également une réalité majeure et incontournable à prendre en compte lors de l'élaboration des orientations et des actions en développement social. En ce sens, l'économie et ses réalités forment une préoccupation à garder constamment à l'esprit et agiront comme un filtre lors de la définition des plans d'action. Sans se limiter trop dans nos objectifs, il est nécessaire d'être réaliste et de respecter la capacité d'intervention des partenaires (ne pas trop charger la barque.)

Enfin, la question des réalités financières est également primordiale quand il s'agit de perdurer dans le temps, ce qui est essentiel à nos démarches.

L'approche écosociosystémique (approche de l'écosystème appliquée à la santé et au développement social). Cette approche méthodologique est un des outils utiles pouvant être privilégiés pour la mise en œuvre de notre démarche. Sa force réside dans le fait qu'elle agit simultanément sur toutes les dimensions du système social («l'écosystème») : la personne, les groupes et communautés et les relations qu'ils entretiennent entre eux et enfin le milieu de vie et l'environnement. Elle se base sur une approche territoriale qui favorise la concertation et la multidisciplinarité.

Le **principe de prévention et de précaution** qui permet notamment d'agir en amont des problématiques. Cette approche de prévention explique également pourquoi le Regroupement Santé jeunesse accorde tant d'importance aux **actions tournées vers la jeunesse** et tout particulièrement orientées **vers la petite enfance** (0 / 5 ans).

La **création «d'environnements favorables» aux saines habitudes de vie** est également un outil important, notamment pour favoriser l'accessibilité et pour contribuer au changement des normes sociales.

Éthique de collaboration (Valeurs de travail qui régissent la relation entre les partenaires de la démarche de concertation)

<p>La confiance mutuelle</p>	<p>Sentiment de sécurité, d'assurance, d'espérance ferme inspiré par quelqu'un ou quelque chose. Croire que l'autre accomplira ce qu'on attend de lui. La confiance renvoie à l'idée que l'on peut se fier à l'autre en s'abandonnant à sa bienveillance et à sa bonne foi. Pour faire confiance, il faut pouvoir croire en les autres et accepter le risque de la dépendance. Elle est fondamentale, car, sans confiance, il serait difficile d'envisager l'existence même des relations humaines. C'est la confiance qui rend possible le développement de la solidarité et le fonctionnement de la démocratie.</p>
<p>L'écoute (et l'ouverture)</p>	<p>Être attentif au groupe, respecter les droits de parole et accepter d'entendre ce que chacun a à dire.</p>
<p>La rigueur et la qualité (professionnalisme)</p>	<p>La rigueur est le caractère de quelqu'un ou de quelque chose qui se distingue par une exactitude, une logique, une précision parfaite. Plus généralement, c'est avoir le souci du travail bien fait. La qualité est un niveau de reconnaissance et d'exigence atteint pour une chose, une prestation, un service. Ce sont les aspects positifs de quelque chose qui font qu'elle correspond au mieux à ce qu'on en attend. Dans notre cas, il s'agit de travailler de façon rigoureuse en recherchant la qualité, la pertinence, la clarté, la validité et l'efficacité dans nos réalisations collectives.</p>

<p>La complémentarité et la multidisciplinarité</p>	<p>Valeur fondée sur le respect des organisations, de leur autonomie et de leurs champs d'expertise. La complémentarité signifie ne pas faire «comme» ou «à la place de», mais reconnaître le potentiel et les compétences des différents acteurs de la démarche et favoriser la mise en commun des forces, des ressources et des expertises disponibles dans la recherche de solutions optimales.</p> <p>La multidisciplinarité signifie rassembler les acteurs de divers secteurs d'activités dans la formulation des enjeux de développement social ainsi que dans la mise en œuvre des actions. On privilégiera également le transfert de connaissances et le partage de l'information, des idées, des pratiques, des savoirs, etc.</p>
<p>La transparence</p>	<p>Établir des communications claires et efficaces afin que toute orientation, décision ou procédure soit connue de chacun des partenaires.</p>
<p>La démocratie et l'égalité entre les membres</p>	<p>À l'intérieur d'une institution, d'un groupe ou d'une démarche, la démocratie peut être comprise comme un système de rapports dans lequel il est tenu compte, à tous les niveaux de décision ou d'action, des avis de tous. C'est une manière de travailler dans laquelle on privilégie la consultation et la participation des partenaires aux processus de prise de décision. Cela suppose de se doter d'outils et de pratiques qui encouragent la pleine participation des acteurs dans la démarche de concertation. Ce processus reconnaît l'égalité entre les acteurs participant à la démarche, sans égard à la portée de leur intervention et à leur pouvoir d'agir sur le plan financier, politique, économique...</p>
<p>La Solidarité</p>	<p>Les acteurs de la démarche doivent s'engager à travailler dans l'intérêt commun de tous et doivent s'appuyer mutuellement dans leurs actions.</p>

Le 16-02-2017 – Olivier Deruelle, Agent de développement social, MRC de La Cote-de-Gaspé